

**PROCÈS-VERBAL de l'assemblée générale annuelle
du Barreau d'Abitibi-Témiscamingue
tenue virtuellement le 22 avril 2021 à compter de 13h30**

Étaient présents :

Roxane Bacon
Bernard Barrette
Anie Beauchemin
Claude Bédard
Roxanne Bilodeau
Olivier Blais
Émilie Breton-Côté
Alexandra Bourgeois
Corinne Brousseau
Léonie Caron
Cathy Coulombe
Maude Dagenais
Sandra Éthier
Stephan Ferron
François-Michel Gagnon
Sylvie Gourd
Joannie Jacob

Derrek Giroux-Lacasse
Andreanne Laberge
Olivier Lacoursière
Marc-Olivier Langlois
Marc Lemay
Zoé Lévesque
Geneviève Martel
Isabelle Martineau
Michel-Étienne Parayre
Véronique Picard
Nicolas Provencher-Lavergne
John-Ethan Rankin
Nathalie Samson
Andrew Smith-Grégoire
Alexandre Tourangeau
Marie-Ève Turgeon

*** un appel à tous n'a pas permis de reconstituer la liste complète des membres présents***

1. Ouverture de l'assemblée

Le quorum étant atteint, la bâtonnière, Me Sandra Éthier, souhaite la bienvenue aux membres et déclare l'assemblée ouverte à 13 :40.

Me Éthier remercie Me Langlois de bien vouloir s'occuper de la plate-forme pour le bon déroulement de l'assemblée. Me Éthier souligne qu'il y a trente-sept (37) participants en ligne en plus des trois (3) participants en salle. Elle remercie les gens de participer en grand nombre et souligne qu'il s'est passé beaucoup de choses depuis la dernière rencontre.

2. Adoption de l'ordre du jour

Résolution AGA20210422-01

Re : Dispense de lecture

Sur proposition de Me Joannie Jacob, appuyé par Me Alexandra Bourgeois, il est résolu de dispenser la secrétaire de faire la lecture de l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité.

Résolution AGA20210422-02

Re : Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Me Michel-Étienne Parayre, appuyé par Me Corinne Brousseau, que l'ordre du jour suivant soit adopté :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 10 septembre 2020
4. Mot et rapport de la bâtonnière
5. Rapport de la trésorière et adoption des états financiers
6. Cotisation 2021-2022
7. Rapport d'activités des comités
 - 7.1. Pratique privée
 - 7.2. Exercice illégal
 - 7.3. Formation continue
 - 7.4. Mérite du Barreau
 - 7.5. Communications/journal
 - 7.6. Site web – Page Facebook
 - 7.7. Justice dans le Nord
 - 7.8. Jeune Barreau
 - 7.9. Congrès 2020
8. Refonte des règlements généraux
9. Sujet divers
 - 9.1. Formation gratuite aux membres du conseil de section
 - 9.2. Proposition de changement de nom du Barreau d'Abitibi-Témiscamingue
 - 9.3. Décès
 - 9.4. Site Web
 - 9.5. Responsabilité des dirigeants et des officiers
 - 9.6. Plan d'action pour le Nord
10. Élection des officiers et conseillers
- 11 Mérite du Barreau d'Abitibi-Témiscamingue et Prix reconnaissance
12. Mot du bâtonnier

- 13. Varia
 - 13.1. Fin heure de cour CQ
 - 13.2. Élection responsable comité pratique privée
 - 13.3. PAMBA
 - 13.4. Palais de justice de Rouyn-Noranda
 - 13.5. Désignation membre comité Mérite et prix Reconnaissance
- 14. Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité.

3. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 10 septembre 2021

Résolution AGA20210422-03

Re : Dispense de lecture et adoption du procès-verbal du 10 septembre 2021

Sur proposition de Me Stephan Ferron, appuyée par Me Derrek Giroux-Lacasse, il est résolu de dispenser la secrétaire de faire la lecture du procès-verbal du 10 septembre 2021.

Adoptée à l'unanimité.

Sur proposition de Me Joannie Jacob, secondé par Me Bernard Barrette, il est résolu d'adopter le procès-verbal de l'assemblée du 10 septembre 2021 tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

4. Mot et rapport de la Bâtonnière

Me Éthier souligne que son mandat a été de courte durée cette année en raison de son élection à titre de bâtonnière uniquement en septembre dernier. Elle explique que dans les six (6) derniers mois, le conseil a travaillé sur divers sujets.

Elle indique être choyée d'avoir pu travailler avec des gens dévoués et impliqués. Elle dit être fière de présenter à son auditoire les beaux projets réalisés. Elle précise qu'il y avait des défis et que nous avons dû nous réinventer, changer nos façons de faire.

Elle mentionne que le conseil de section n'a pas été en mesure d'organiser de congrès ni d'ouverture des tribunaux en présentiel en raison de la pandémie. Le conseil de section s'est donc attardé sur trois (3) autres sujets : le plan d'action sur la justice dans le Nord; le site web et la refonte des règlements généraux. Me Éthier remercie Me Samson et Me Neptune pour leur implication dans le plan

d'action Nord. Elle remercie également tous les membres qui ne font pas partie du conseil de section qui ont travaillé avec nous sur ces dossiers. Elle souligne que l'implication des membres est importante puisqu'elle nous permet de bien faire notre travail et de réussir dans nos chantiers.

La bâtonnière présente son rapport annuel, lequel est annexé au procès-verbal. Elle invite son auditoire à en faire la lecture.

5. Rapport de la trésorière et adoption des états financiers

En l'absence de Me Claude Cossette, Me Sandra Éthier présente les états financiers pour l'année se terminant au 31 mars 2021. On constate qu'à la fin de l'année financière, le Barreau d'Abitibi-Témiscamingue a un actif net de 141 259,04\$.

Me Éthier explique que les recettes sont moins importantes que les années précédentes puisque nous n'avons pas fait d'activité cette année. Normalement, les activités engendrent des surplus. Me Éthier présente les déboursés. Elle souligne que les dépenses sont également moins importantes. Cette diminution s'explique notamment par le fait que les membres du conseil ne se sont pas déplacés cette année.

Me Éthier parle de la formation de décembre qui a coûté plus de 4000\$. Elle explique qu'il y a eu peu d'inscriptions, ce qui explique le coût très élevé.

Résolution AGA20210422-04

Re : Approbation des états financiers annuels

Sur proposition de Me Anie Beauchemin, appuyée par Me Stephan Ferron, il est résolu que soient approuvés les états financiers tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité.

6. Cotisation 2021-2022

Me Véronic Picard explique que la cotisation 2021-2022 a été fixée à 182,14\$ pour les membres et à 22,57\$ pour les membres à la retraite. Elle mentionne que le conseil de section a respecté l'opinion exprimée par ses membres lors de l'assemblée générale annuelle tenue le 10 septembre 2020 et a augmenté la cotisation de 1,3%.

7. Rapport des comités

7.1. Pratique privée

Me Claude Bédard s'adresse à l'assemblée. Il souligne que ça fait environ 20 ans qu'il siège sur ce comité. Il nous réfère à son rapport. Essentiellement, le comité semble sous la responsabilité du Barreau du Québec depuis la nouvelle gouvernance. Le comité n'a pas fait grand-chose. Toutefois, Me Bédard précise que le nouveau président a beaucoup d'ambition.

Me Bédard ajoute que selon lui, il y aura beaucoup de redondance puisqu'il y a plusieurs comités qui s'impliquent simultanément. Il dit ne plus savoir ce qu'est le réel mandat du comité et que les membres ne se réunissent plus. Dans le passé, il y avait environ quatre (4) rencontres par année en présentiel et il y avait des sous-comités de formés. À titre d'exemple, un sous-comité s'était penché sur la question de savoir pourquoi un non-avocat pouvait faire des représentations devant la CSST. Depuis environ deux (2) ans, il n'y a eu que quelques réunions téléphoniques. Nous sommes vraiment tenus à l'écart.

Me Bédard souligne que le Barreau du Québec a fait une belle analyse de ce qui se fait ailleurs dans les provinces au niveau des tarifs d'aide juridique. Le rapport est bien fait et très détaillé. Il ajoute que le groupe de travail doit maintenant regarder le rapport. Il imagine que le comité de pratique privée se mettra en branle par la suite, mais il ignore comment.

Me Bédard invite les gens à lire son rapport. Il indique qu'il ne sollicitera pas de nouveau mandat sur ce comité, mais qu'il se rendra disponible pour aider la prochaine personne qui participera aux activités de ce comité. Il pourra lui transmettre toutes les informations pertinentes.

Il est précisé par Me Bédard que le comité est composé d'un représentant par section. Il y est discuté des problématiques locales et quelles sont souvent les mêmes d'une région à l'autre. Il indique que dans certaines régions, les relations entre les avocats et l'aide juridique ne vont pas bien.

Me Sandra Éthier remercie Me Bédard pour son rapport ainsi que pour les informations complémentaires et demande si les membres ont des questions. Aucune question.

7.2. Exercice illégal

Me Derrek Giroux-Lacasse réfère l'auditoire à son rapport et le présente.

Il souligne que deux (2) situations ont été soumises au Syndic cette année.

Il ajoute que le Barreau de section a initié une demande au Syndic afin que des affiches soient créées et apposées sur les murs des divers palais de justice de la

région pour expliquer ce qu'est l'exercice illégal de la profession. Le Syndic du Barreau du Québec a accepté de défrayer les coûts pour les affiches et elles se retrouvent maintenant dans les palais.

Me Éthier remercie l'implication de Me Giroux-Lacasse et souligne qu'il a travaillé très fort pour que les affiches soient apposées dans les différents palais. Les membres de l'auditoire sont invités à les consulter et à aviser Me Giroux-Lacasse s'ils sont témoins d'un exercice illégal.

Me Sandra Éthier demande s'il y a des questions. Aucune question.

7.3. Formation continue

Me Laberge a déposé son rapport d'activités, lequel est annexé au procès-verbal.

Me Laberge s'adresse à l'assemblée. Elle souhaite inviter les membres à rapidement l'informer de formations qu'ils aimeraient voir dispensées dans notre section. Il faut prendre de l'avance puisque les formations doivent être reconnues par le Barreau du Québec. Il y a un délai minimal de 30 jours et des frais y sont rattachés. Lorsqu'il s'agit de formations reliées au droit, ça ne cause pas de problème, mais les délais peuvent être longs lorsque la formation porte sur un sujet autre par exemple la gestion de son temps.

Elle revient sur les formations dispensées cette année. Elle souligne qu'il y avait beaucoup de formations offertes gratuitement, ce qui explique le faible taux d'inscription à certaines formations. Me Laberge informe les membres que les formations accréditées en déontologie sont identifiées sur le site du Barreau du Québec et qu'on doit être vigilant.

Me Éthier informe son auditoire qu'il y a des formations gratuites sur le site du Barreau du Québec. Les membres ont jusqu'au 10 juin 2021 pour les télécharger, mais elles peuvent être visionnées plus tard.

Me Laberge indique que nous avons alors devoir nous questionner. Que voulons-nous pour la prochaine année ? Quels sont nos besoins en formation ? Il est possible d'aller chercher des formateurs qualifiés. Si des avocats de notre section veulent donner des formations, ils doivent se manifester. Il est possible de le faire et elle pourrait faire accréditer la formation.

Me Éthier mentionne que le juge Jean-Pierre Gervais l'a contacté et il aimerait faire une présentation aux avocats relativement au fonctionnement du projet-pilote qui entrera en vigueur le 1^{er} mai 2021. La formation aura lieu le 5 mai 2021 et les invitations seront envoyées prochainement. Me Laberge croit que nous n'avons pas besoin d'accréditation puisqu'il s'agit d'une formation reliée au droit. Si l'on souhaite être certain qu'elle soit reconnue, on peut faire la demande au Barreau du Québec. Des frais de 50 à 60\$ par heure de formation sont exigés pour faire

reconnaitre une formation. Il est convenu de ne pas la faire reconnaître. Les avocats devront aller l'inscrire dans leur dossier de formation virtuel.

Les membres qui ont des questions sont invités à contacter Me Laberge.

Me Éthier demande aux membres s'il est nécessaire d'organiser des formations pour octobre et février prochain étant donné qu'il y a beaucoup de formations offertes gratuitement actuellement. Des commentaires sont faits dans l'espace de caviardage de la plateforme. Il ressort que les membres veulent que l'on continue de dispenser de la formation. Il est indiqué que nos formations sont plus à jour. Me Éthier précise que si l'on continue, on souhaite avoir la participation des membres. Les membres sont également intéressés par la dispense de formation plus courtes ou sur l'heure du dîner.

Me Laberge indique qu'éventuellement nous pourrions penser à revenir en mode présentiel, mais que pour l'instant, il est plus facile d'opter pour les formations à distance.

7.4. Mérite du Barreau

Me Sandra Éthier précise qu'aucune candidature n'a été soumise au comité.

Me Jacob indique qu'elle a présidé un comité portant sur la réforme des prix Mérite et Reconnaissance. Il existait un règlement concernant le prix Mérite mais aucun pour le prix Reconnaissance. Cette dernière distinction avait été créée il y a de cela quelques années et les critères d'attribution comportaient certaines imprécisions. De plus, deux (2) comités devaient être formés pour l'attribution des distinctions. Peu de candidatures ont été reçues dans les dernières années. Nous nous sommes demandé si ce n'était pas en raison de l'imprécision des critères alors on s'est attardés à les préciser. De plus, nous les avons inclus dans une section des règlements généraux. Me Jacob explique les règles d'attributions des prix et ajoute que dans les prochains mois le comité va développer un formulaire pour faciliter la soumission des candidatures.

Étant donné que nous disposions que d'une période de six (6) mois cette année et que nous étions en train de travailler sur les critères d'attribution des distinctions, le conseil de section a décidé de ne pas faire d'appel de candidatures.

Me Éthier remercie les membres qui ont assisté Me Jacob dans les activités de ce comité et demande si les participants ont des questions. Aucune question.

7.5. Communications-Journal

Me Henri Kélada a déposé son rapport d'activités, lequel est annexé au procès-verbal.

En l'absence de Me Kélada, Me Marc-Olivier Langlois présente le rapport. Il indique que nous sommes retournés à la version papier et que Me Kélada a fait preuve de débrouillardise pour assurer la distribution du journal. Me Langlois en profite pour remercier les avocats qui ont également participé à la distribution. Me Éthier précise qu'il a été décidé que les avocats qui n'ont pas de casier dans les palais de justice recevront le journal par voie électronique.

Me Langlois souligne que nous avons besoin de la participation des membres pour assurer la continuité des parutions du Quid Novi. Le journal a besoin de rédacteur.

7.6. Informatique (site web – Page Facebook)

Me Marc-Olivier Langlois a déposé son rapport d'activités, lequel est annexé au procès-verbal.

Me Langlois souligne l'implication de Me Pierre-Olivier Savard. C'est lui qui s'est occupé des publications sur la page Facebook. Il rappelle qu'il est important d'«aimer» la page. Plusieurs membres ne l'ont pas encore fait.

Finalement, Me Langlois indique que nous parlerons un peu plus tard de la création d'un site web. Le conseil de section aimerait créer un site web au lieu de continuer avec une page Facebook puisque cette dernière comporte plusieurs inconvénients.

7.7. Justice dans le Nord

Me Cassandra Neptune a déposé son rapport d'activités, lequel est annexé au procès-verbal.

En l'absence de Me Neptune, Me Nathalie Samson s'adresse à l'auditoire. Me Samson explique le rapport rédigé par Me Neptune. Elle souligne que plusieurs problématiques ont été rapportées notamment au niveau du nombre de parajudiciaires ou des significations de procédures. Elle précise que nous avons réussi à développer un partenariat avec l'huissier Kevin Plante afin de procéder à des significations de procédure à Puvirnituk. Il semble que le service soit très en demande alors Me Neptune va tenter de le développer dans les autres communautés de la baie d'Hudson et dans les communautés de la baie d'Ungava.

Me Samson reprend les recommandations figurant au rapport de Me Neptune. Elle ajoute que Me Neptune siège sur le comité justice dans le nord du Barreau du Québec et qu'elle en profite pour souligner son travail sur ce comité.

Me Lemay prend la parole et indique qu'il se doit au nom du Barreau du Québec, en tant que président du comité judiciaire au Nunavik, de souligner le travail des membres du comité. Il aimerait qu'une résolution soit adoptée pour remercier le travail des avocats qui siègent sur ce comité. Il ajoute que nous avons obtenu deux

(2) postes de juges et qu'ils font des demandes pour l'ajout de deux (2) postes additionnels. Il souligne qu'il y a un travail qui est en train de se faire et qu'il croit que le ministre Jolin-Barrette a bien compris la situation du Nunavik. Il précise que des rencontres ont été tenues avec le ministre Lafrenière pour régler le problème des interprètes. Il s'agit d'un travail important fait par notre section et le dossier doit être porté. Me Lemay en profite pour remercier la juge Chabot qui fait un travail d'exception pour la Cour du Québec et que son travail se mérite d'être souligné. Me Lemay invite les membres à formuler une résolution pour la félicitation pour ce qu'elle a fait pour la justice dans le nord.

Résolution AGA20210422-05

Re : Mention de félicitations – Me Cassandra Neptune

Sur proposition de Me Marc Lemay, appuyé par Me Marc-Olivier Langlois, secondé par Me Andréanne Laberge, il est résolu de faire une mention de félicitations à Me Cassandra Neptune pour sa participation aux activités du Comité du Barreau du Québec sur la justice au Nunavik

Adoptée à l'unanimité.

Résolution AGA20210422-06

Re : Mention de félicitations – Honorable Lucille Chabot

Sur proposition de Me Marc Lemay, appuyé par Me Sylvie Gourd et secondé par Me Isabelle Martineau, il est résolu de faire une mention de félicitations à l'honorable Lucille Chabot pour sa grande contribution à l'amélioration de la justice dans le Nord.

Adoptée à l'unanimité.

Me Marc Lemay ajoute qu'il s'est assuré que les deux (2) candidats au poste de Bâtonnier du Québec vont continuer à travailler à la valorisation de la justice dans le nord. Il précise qu'il y a une réforme des comités au sein du Barreau du Québec. Nous allons passer de vingt-deux (22) à huit – neuf (8-9) comités sous la gouverne du conseil d'administration du Barreau du Québec.

7.8. Jeune Barreau

Me Marc-Olivier Langlois a déposé son rapport d'activités, lequel est annexé au procès-verbal.

Me Langlois parle de son rapport. Il indique que la composition du comité du jeune Barreau va changer puisque Me Bellerose et Me Gauthier ne solliciteront pas de nouveaux mandats. Me Langlois en profite pour les remercier.

L'objectif du Jeune Barreau est de permettre aux membres de se rencontrer. Or, en raison de la pandémie, il n'a pas été possible d'organiser autant d'activités que souhaité. Il y a actuellement plusieurs membres qui s'impliquent et ce constat est très intéressant. Me Langlois indique que nous avons connu une année exceptionnelle au niveau des assermentations.

Au niveau des finances, le budget est sensiblement le même puisque nous n'avons pas eu de dépense à l'exception de l'activité de golf organisée avant la pandémie. De belles activités pourront être organisées lorsque la situation le permettra.

Me Langlois invite les nouvelles recrues à s'impliquer au sein du comité et aux activités. Il ajoute qu'il n'a pas l'intention de solliciter un autre mandat à titre de représentant Jeune Barreau. La pandémie demande à ce qu'on se renouvelle.

7.9. Comité congrès 2020

Me Marc-Olivier Langlois s'adresse aux membres et indique que nous n'avons pas pu tenir le congrès cette année. Nous avons dû l'annuler alors que l'organisation était presque complétée. Me Langlois remercie tous ceux et celles qui se sont impliqués surtout Me Jacob qui n'est pas du secteur d'Amos et qui a travaillé fort pour trouver des formations fortes intéressantes.

8. Refonte des règlements généraux

Me Éthier explique qu'une refonte des règlements généraux était devenue nécessaire notamment en raison des différentes modifications effectuées dans les dernières années. Elle ajoute que la version en modification est disponible et qu'elle ne souhaite pas faire la lecture intégrale de tous les articles. Elle croit toutefois utile d'attirer l'attention des membres sur certains d'entre eux.

Me Éthier explique que nous nous sommes inspirés des règlements d'autres sections dans le cadre de nos travaux. Nous avons modifié l'ordre, éliminer les terminologies en trop, mit au goût du jour avec l'apparition du mode virtuel, changer le nom des officiers/dirigeants et ajouter une section sur le Mérite et prix Reconnaissance. Elle ajoute que nous avons décidé d'intégrer les distinctions dans une section des règlements généraux. Étant donné que les critères n'étaient pas clairs et non exhaustifs, on s'est dit que sa serait un document de référence pour les membres lorsqu'ils voudront soumettre des candidatures.

Me Jacob explique que la section sur le Mérite était déjà existante, mais dans un règlement séparé. Cette section a été ajoutée après les comités puisqu'il s'agit de comité. Le changement le plus important est que nous avons créé un seul comité pour délibérer sur les candidatures reçues. Me Jacob explique les modifications proposées dont le fait que le comité pourrait proposer lui-même des candidatures.

Elle ajoute que les critères d'attribution ont été clarifiés et elle prend le temps de les expliquer.

Notre bâtonnière parle de la composition du comité. Elle indique qu'il y aura une rotation dans la communauté juridique : ville/ genre/ domaine de droit. Elle demande s'il y a des questions. Aucune question n'est posée.

Me Éthier indique que nous avons défini et ajouté les rôles des membres du conseil de section aux règlements. Nous avons créé une disposition pour assurer leur présence aux rencontres du conseil (article 58). Il est important que le conseil de section soit constitué de volontaires impliqués.

Deux (2) coquilles sont portées à notre attention par les membres. À l'article 61, nous devrions plutôt y lire 59. De plus, il faudrait enlever le 1 au paragraphe 14.

Résolution AGA20210422-07

Re : Adoption des règlements généraux

Sur proposition de Me Nicolas Provencher-Lavergne, secondé par Me Stephan Ferron, il est résolu d'adopter les règlements généraux tels que présentés, mais en modifiant l'article mentionné à la disposition 61 pour qu'on puisse y lire le chiffre 59 et en retirant le nombre 1 au paragraphe 14.

Adoptée à l'unanimité.

Me Éthier souligne le travail de Me Picard dans la refonte des règlements généraux. Elle y a consacré beaucoup de temps et ce fut un beau travail d'équipe.

Résolution AGA20210422-09

Re : Mention de félicitations Me Véronic Picard

Sur proposition de Me Sandra Éthier, appuyé par Me Marc-Olivier Langlois, secondé par Me Corinne Brousseau, il est résolu de faire une mention de félicitations à Me Véronic Picard pour sa grande contribution aux travaux effectués à la refonte des règlements généraux.

Adoptée à l'unanimité.

9. Sujet divers

9.1. Formation gratuite aux membres du conseil de section

Me Sandra Éthier souhaite connaître l'opinion de l'assemblée sur la possibilité pour les membres du conseil de section de participer gratuitement aux formations organisées par le conseil de section aux mois de février et d'octobre. Elle précise

que les membres du conseil donnent beaucoup de leur temps alors ça serait une belle façon de le reconnaître.

Résolution AGA20210422-10

Re : accès gratuitement aux formations de février et octobre aux membres du conseil

Sur proposition de Me Anie Beauchemin, appuyé par Me Andréanne Laberge, secondé par Me Sylvie Gourd, il est résolu de permettre aux membres du conseil de section de s'inscrire gratuitement aux formations dispensées par le Barreau d'Abitibi-Témiscamingue en février et octobre de chaque année.

Adoptée à l'unanimité.

Une intervention est faite par Me Alexandra Bourgeois. Cette dernière propose que les membres du conseil de section aient également accès gratuitement aux formations offertes lors du congrès d'Abitibi-Témiscamingue.

Résolution AGA20210422-11

Re : Accès gratuitement aux formations du congrès aux membres du conseil

Sur proposition de Me Alexandra Bourgeois, appuyé par Me Nicolas Provencher-Lavergne, il est résolu de permettre aux membres du conseil de section de s'inscrire gratuitement aux formations offertes dans le cadre du congrès du Barreau d'Abitibi-Témiscamingue.

Adoptée à l'unanimité.

9.2. Proposition de changement de nom du Barreau d'Abitibi-Témiscamingue

Me Nathalie Samson précise que l'une des actions du plan d'action pour le Nord est de demander la modification du nom du Barreau d'Abitibi-Témiscamingue. Cette action s'appuie sur le fait que notre région ne dessert pas uniquement les villes de l'Abitibi-Témiscamingue, mais également l'ensemble des communautés autochtones et inuits du Nord québécois. Le Barreau d'Abitibi-Témiscamingue ainsi que ses membres offrent des services dans le Nord. D'ailleurs, la Cour du Québec de la région a changé son appellation en janvier 2020 pour Cour du Québec - Abitibi-Témiscamingue, Eeyou Istchee, Nunavik. Me Samson ajoute que le comité sur la justice au Nunavik du Barreau du Québec a d'ailleurs adopté une résolution afin que nous changions le nom de notre section.

Le conseil de section aimerait que notre nom soit modifié pour « Barreau d’Abitibi-Témiscamingue, Eeyou Istchee, Nunavik ». Nous souhaitons donc connaître l’opinion de nos membres sur cette proposition de modification. Il est important de savoir que le nom de notre section figure à la *Loi sur le Barreau*. Il nous est donc impossible de modifier notre appellation sans une modification législative. Si les membres sont d’accord, la première étape consisterait à adopter une résolution demandant au Barreau du Québec de demander la modification de la *Loi sur le Barreau*.

Me Marc Lemay précise qu’il est en accord avec cette résolution. Il ajoute toutefois que ce sera un long processus puisque ça doit passer par le bureau du ministre. Le Barreau d’Abitibi-Témiscamingue doit passer une résolution. Par la suite, le Barreau du Québec devra faire de même. Finalement, le Gouvernement du Québec devra modifier la *Loi sur le Barreau*. Me Lemay mentionne qu’il s’agit d’un signe de respect pour les membres des communautés nordiques.

Résolution AGA20210422-08

Re : Changement désignation Barreau d’Abitibi-Témiscamingue

ATTENDU QUE le Barreau d’Abitibi-Témiscamingue offre ses services dans trois (3) districts judiciaires distincts, soit celui d’Abitibi, de Rouyn-Noranda et du Témiscamingue;

ATTENDU QUE le district judiciaire d’Abitibi dessert non seulement les populations habitant en Abitibi, mais également celles résidentes dans les neuf (9) communautés crie de la Baie-James/Eeyou Istchee et dans les quatorze (14) villages inuits du Nunavik;

ATTENDU QU’en janvier 2020, la Cour du Québec a changé sa désignation pour la région de l’Abitibi-Témiscamingue – Eeyou Istchee – Nunavik regroupant ainsi les districts judiciaires d’Abitibi, de Rouyn-Noranda et de Témiscamingue et les services offerts à la cour itinérante en Eeyou Istchee et au Nunavik;

ATTENDU QUE la Cour du Québec a décidé d’utiliser l’appellation « Eeyou Istchee » pour désigner la Baie-James afin de faire honneur à la langue ancestrale du peuple Cri/Eeyou qui habite ce territoire depuis des temps immémoriaux, qui veut dire « la terre du peuple » en cri;

ATTENDU QUE la circonscription électorale fédérale d’Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec se nomme Abitibi – Baie-James – Nunavik – Eeyou;

ATTENDU QUE la *Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics: écoute, réconciliation et progrès*, présidée par l'honorable Jacques Viens, siégeant à Val-d'Or, a rendu son rapport public le 30 septembre 2019, concluant à une discrimination systémique dans l'offre de services publics rendus aux Autochtones du Québec;

ATTENDU QUE le Barreau d'Abitibi-Témiscamingue souhaite élargir son appellation à l'ensemble des justiciables qu'il tend à protéger;

ATTENDU QUE, sur recommandation du *Comité sur le système de justice au Nunavik*, le Conseil d'administration du Barreau du Québec a adopté une résolution ci-jointe, le 20 avril 2020, afin de:

Faire valoir auprès du gouvernement du Québec un changement de désignation du district judiciaire nommé « district de l'Abitibi » pour « district de l'Abitibi-Eeyou Istchee-Nunavik ». Recommander auprès du Barreau de l'Abitibi-Témiscamingue de changer sa désignation pour « Barreau de l'Abitibi-Témiscamingue - Eeyou Istchee - Nunavik ».

Sur proposition faite par Me Stephan Ferron, appuyée par Me Roxanne Bacon, il est résolu que :

Le Barreau d'Abitibi-Témiscamingue change sa désignation pour le Barreau d'Abitibi-Témiscamingue – Eeyou Istchee – Nunavik.

Adoptée à l'unanimité.

9.3. Décès

Il est précisé que le conseil de section a besoin de la collaboration des membres lorsqu'il y a des décès à souligner puisque nous ne sommes pas toujours informés. Les membres sont invités à contacter la bâtonnière ou la première conseillère afin que le conseil de section puisse à son tour transmettre l'information à l'ensemble de la communauté juridique.

9.4. Site web

Me Marc-Olivier Langlois souligne que le Barreau d'Abitibi-Témiscamingue a une page Facebook depuis un certain temps. Nous avons dû nous départir du site web en raison de son caractère désuet et il ne nous avait pas été possible d'en créer un nouveau avec le délai qui nous était donné. Des membres nous avaient manifesté leur mécontentement. Le conseil de section ne souhaite pas fermer la

page Facebook, mais il nous faut un site web puisque nous ne sommes pas en mesure d'ajouter des documents sur la page Facebook.

Me Langlois précise que nous avons approché deux compagnies qui seraient en mesure de nous créer un site internet : CC consultant ainsi que Le Bleu – communication humaine. Nous avons obtenu deux soumissions. Les différences entre les deux propositions sont exposées. Me Langlois indique que le conseil de section propose de retenir les services de CC consultant même si le coût est plus élevé puisqu'avec cette entreprise, nous nous assurons d'une certaine pérennité. En effet, un guide détaillé est fourni afin de nous permettre de bien nous débrouiller une fois le site créé. De plus, il ajoute que CC consultant permet d'obtenir un site plus attrayant. Au surplus, CC consultant est un partenaire du Barreau d'Abitibi-Témiscamingue depuis longtemps. L'entreprise nous donne régulièrement des coups de main, et ce gratuitement.

Le site web va nous permettre une diffusion plus facile de l'information. Il nous sera possible d'ajouter de l'information sur les membres du conseil, de créer une section pour les prix et les distinctions et d'y publier les communiqués de la Cour ainsi que le calendrier judiciaire. Au fil du temps, le site internet pourra être bonifié pour y créer des portails pour les congrès et les formations. Nous devons ouvrir nos horizons.

Les coûts sont brièvement expliqués. La gestion du projet engendrera un coût d'environ 1400-1500\$. On peut calculer le même montant pour la gestion graphique. La programmation du site est la dépense la plus importante soit un montant de 4650\$. Nous devons être capables de gérer le site par la suite.

Les deux compagnies ont un taux horaire de 90\$. Toutefois, CC consultant offre la possibilité d'acheter une banque d'heure. En achetant un bloc d'heures, nous économisons 3\$ de l'heure et ça nous permettra d'utiliser les heures achetées restantes afin d'apporter des modifications au site. D'ailleurs, il n'y a pas de délai maximal pour son utilisation.

Me Éthier mentionne que malgré le coût élevé de ce projet, nous croyons qu'il s'agit d'une dépense incontournable. Les membres du conseil ne se sont presque pas déplacés cette année alors nous avons fait des économies. C'est donc le bon moment pour engendrer cette dépense.

Résolution AGA20210422-12**Re : Création d'un site web et compagnie retenue**

ATTENDU QUE nous avons dû nous départir de notre site internet en raison de son caractère désuet ;

ATTENDU QUE notre page Facebook ne nous offre pas les mêmes commodités qu'un site internet notamment par l'impossibilité de publier des documents ;

ATTENDU QU'il est important pour les membres de notre section d'être convenablement informé de ce qui se passe dans notre milieu ;

ATTENDU QUE le conseil de section a obtenu des soumissions de CC consultant et de Le Bleu communication humaine et que les services offerts par cette première entreprise nous semblent plus avantageux bien que plus dispendieux ;

ATTENDU QUE l'entreprise CC consultant est un partenaire de longue date du Barreau d'Abitibi-Témiscamingue ;

ATTENDU QU'il nous apparaît avantageux de procéder à l'achat d'une banque d'heure ;

Sur proposition de Me François-Michel Gagnon, secondé par Me Stephan Ferron, il est résolu de procéder à la création d'un site web pour le Barreau d'Abitibi-Témiscamingue, que l'entreprise CC consultant soit mandatée pour la réalisation de ce projet, et ce par l'achat d'une banque d'heure.

Adoptée à l'unanimité.

9.5. Responsabilités des dirigeants et officiers

Me Éthier indique qu'il est important que les membres du conseil de section participent aux rencontres et s'impliquent. On veut être en mesure de soulever les absences et les présences.

Les dirigeants ont comptabilisé les heures consacrées aux activités du conseil de section. Me Éthier (bâtonnière) rapporte avoir consacré 200 heures, Me Nathalie Samson (première conseillère) en rapporte 98 heures et Me Véronic Picard (secrétaire), 108 heures. En l'absence de Me Cossette, nous n'avons pas l'information pour la trésorière.

Me Éthier demande aux membres s'ils souhaitent voir indiquer au rapport annuel les présences/absences des membres aux rencontres du conseil de section ainsi que le nombre d'heures travaillées par les dirigeants. Me Langlois est d'avis qu'il n'est pas nécessaire d'indiquer les présences/absences. L'ensemble des membres partagent son opinion. La majorité souhaite toutefois que le temps soit indiqué au rapport annuel.

9.6. Plan d'action pour le Nord

Me Nathalie Samson remercie Me Éthier pour le temps qu'elle a investi dans le plan d'action pour le nord. Elle ajoute que le plan a été soumis aux membres du comité sur la justice dans le nord pour commentaires. Ils ont apporté certaines précisions. Me Samson explique les raisons pour lesquelles un plan d'actions a été élaboré : étant donné que les problématiques sont multiples au nord, un plan nous permettra de cerner des actions concrètes et de travailler sur celles-ci. Essentiellement, Me Samson souligne que nous avons ciblé trois (3) grands enjeux. Me Samson les explique au bénéfice de son auditoire. Finalement, elle indique que le plan d'action sera transmis aux membres après l'assemblée. Me Éthier prend la parole pour souligner le travail de Me Samson.

Il est également précisé que le plan d'action a été envoyé à la juge Lucille Chabot ainsi qu'à la juge Lucie Rondeau.

10. Élection des officiers et conseillers

a. Poste de premier conseiller

Me Marc-Olivier Langlois propose la candidature de Me Nathalie Samson.

Me Nicolas Provencher-Lavergne appuie la proposition de Me Marc-Olivier Langlois.

Me Stephan Ferron propose la fermeture des mises en candidature.

Me Nathalie Samson déclare accepter sa mise en nomination.

Me Nathalie Samson est réélue au poste de première conseillère de la section du Barreau d'Abitibi-Témiscamingue.

b. Poste de secrétaire

Me Alexandra Bourgeois propose la candidature de Me Véronic Picard.

Me Andr anne Laberge appuie la proposition de Me Alexandra Bourgeois.

Me Joannie Jacob propose la fermeture des mises en candidature.

Me V ronic Picard d clare accepter sa mise en nomination.

Me V ronic Picard est r elue au poste de secr taire de la section du Barreau d'Abitibi-T miscamingue.

c. Poste de tr sorier(e)

Me L onie Caron propose la candidature de Me Claude Cossette.

Me Alexandre Tourangeau appuie la proposition de Me L onie Caron.

Me Stephan Ferron propose la fermeture des mises en candidature.

Me Claude Cossette d clare accepter sa mise en nomination.

Me Claude Cossette est r elue au poste de tr sori re de la section du Barreau d'Abitibi-T miscamingue.

d. Poste de conseiller(e)s

Quatre (4) postes de conseiller(e)s sont   combler. Les sept (7) personnes suivantes ont  t  propos es :

Candidats	Propos� par :	Appuy� par :	Accepte / refus
Me Marc-Olivier Langlois	Me Joannie Jacob	Me Corine Brousseau	Accepte
Me Cassandra Neptune	Me Andrew Smith-Gr�goire	Me �milie Breton-C�t�	Accepte
Me Pascal Jolicoeur	Me Marc-Olivier Langlois	Me Sylvie Gourd	Refuse
Me Cathy Coulombe	Me Nicolas Provencher-Lavergne	Me Pascal Jolicoeur	Accepte
Me Andr�anne Laberge	Me V�ronic Picard	Me Nathalie Samson	Accepte
Me Derrek Giroux-Lacasse	Me Stephan Ferron	Me Marc-Olivier Langlois	Accepte

Me François-Michel Gagnon	Me Pascal Jolicoeur	Me Joannie Jacob	Refuse
------------------------------	------------------------	---------------------	--------

Me Claude Bédard propose la fermeture des mises en candidatures.

Me Alexandra Bourgeois seconde la fermeture des mises en candidatures.

Devant l'acceptation de la mise en nomination par cinq (5) candidats, une élection doit être tenue. Sur proposition de Me Joannie Jacob, appuyé par Me Olivier Lacoursière, Me Marc-Olivier Langlois est nommé président d'élection.

L'élection est faite au scrutin secret et après cumul des bulletins de vote, les personnes suivantes sont déclarées élues au poste de conseiller(e)s de la section du Barreau d'Abitibi-Témiscamingue :

- Me Cassandra Neptune
- Me Marc-Olivier Langlois
- Me Derrek Giroux-Lacasse
- Me Andréanne Laberge

e. Poste de représentant Jeune barreau

Me Marc-Olivier Langlois propose la candidature de Me Corinne Brousseau.

Me Joannie Jacob appuie la proposition de Me Marc-Olivier Langlois.

Me Émilie Breton-Côté propose la candidature de Me Isabelle Martineau.

Me Andrew Smith-Grégoire appuie la proposition de Me Émilie Breton-Côté.

Me Derrek Giroux-Lacasse propose la candidature de Me Geneviève Martel.

Me John-Ethan Rankin appuie la proposition de Me Derrek Giroux-Lacasse.

Me Marc-Olivier Langlois propose la fermeture des mises en candidature.

Me Andrew Smith-Grégoire seconde la fermeture des mises en candidature.

Me Corinne Brousseau déclare accepter sa mise en nomination.

Me Isabelle Martineau décline sa mise en nomination.

Me Geneviève Martel décline sa mise en nomination.

Me Corinne Brousseau est élu au poste de représentante Jeune Barreau de la section du Barreau d'Abitibi-Témiscamingue.

f) trésorier(e) Jeune Barreau

Me Olivier Lacoursière propose la candidature de Me Olivier Blais.

Me Roxanne Bacon appuie la proposition de Me Olivier Lacoursière.

Me Nicolas Provencher-Lavergne propose la fermeture des mises en candidature.

Me Olivier Blais déclare accepter sa mise en nomination.

Me Olivier Blais est élu au poste de trésorier du Jeune Barreau d'Abitibi-Témiscamingue.

g) secrétaire

Me Derrek Giroux-Lacasse propose la candidature de Me Geneviève Martel.

Me Marc-Olivier Langlois appuie la proposition de Me Giroux-Lacasse.

Me Andréanne Laberge propose la candidature de Me Marie-Ève Turgeon.

Me Corinne Brousseau appuie la proposition de Me Andréanne Laberge.

Me Andréanne Laberge propose la candidature de Me Roxanne Bilodeau.

Me Alexandra Bourgeois appuie la proposition de Me Andréanne Laberge.

Me Alexandre Tourangeau propose la fermeture des mises en candidature.

Me Olivier Lacoursière seconde la fermeture des mises en candidature.

Me Geneviève Martel déclare accepter sa mise en nomination.

Me Marie-Ève Turgeon déclare accepter sa mise en nomination.

Me Roxanne Bilodeau décline sa mise en candidature.

Devant l'acceptation de la mise en nomination par deux (2) candidates, une élection être tenue.

L'élection est faite au scrutin secret et après cumul des bulletins de vote par Me Marc-Olivier Langlois, président de l'élection, Me Marie-Ève Turgeon est élu au poste de secrétaire du Jeune Barreau d'Abitibi-Témiscamingue.

h) Postes conseillers Jeune Barreau

Me Marc-Olivier Langlois propose la candidature de Me Geneviève Martel.

Me Derrek Giroux-Lacasse appuie la proposition de Me Langlois.

Me Émilie Breton-Côté propose la candidature de Me Isabelle Martineau.

Me Joannie Jacob appuie la proposition de Me Émilie Breton-Côté.

Me Olivier Lacoursière propose la candidature de Me Roxanne Bilodeau.

Me John-Éthan Rankin appuie la proposition de Me Lacoursière.

Me Nicolas Provencher-Lavergne propose la candidature de Me François-Michel Gagnon.

Me Corine Brousseau appuie la proposition de Me Provencher-Lavergne.

Me Andrew Smith-Grégoire propose la fermeture des mises en candidature.

Me Nicolas Provencher-Lavergne seconde la fermeture des mises en candidature.

Me Geneviève Martel déclare accepter sa mise en candidature.

Me Isabelle Martineau déclare accepter sa mise en candidature.

Me Roxanne Bilodeau déclare accepter sa mise en candidature.

Me François-Michel Gagnon déclare refuser sa mise en candidature.

Devant l'acceptation de la mise en nomination par trois (3) candidates, une élection doit être tenue.

L'élection est faite au scrutin secret et après cumul des bulletins de vote, Me Geneviève Martel et Me Roxanne Bilodeau sont élues conseillères du Jeune Barreau d'Abitibi-Témiscamingue.

11. Mérite du Barreau d’Abitibi-Témiscamingue et Prix reconnaissance

Aucune candidature n’a été reçue.

12. Mot de la bâtonnière

Me Sandra Éthier félicite les nouvelles recrues. Elle indique que son vœu le plus cher est de les voir en personne dans la prochaine année. Elle en profite pour remercier l’ensemble des membres pour leur présence, leur confiance et leurs interventions. Finalement, elle indique que le conseil de section sera à la hauteur de leurs attentes.

13. Varia

13.1. Fin heure de cour CQ

Sujet non discuté.

13.2 Élection responsable comité pratique privée

Le comité est orphelin en raison du départ de Me Claude Bédard. Me Éthier demande si un membre est intéressé par ce comité.

Me Marc-Olivier Langlois propose la candidature de Me Alexandra Bourgeois.

Me Véronic Picard appuie la proposition de Me Marc-Oliver Langlois.

Me Alexandra Bourgeois déclare accepter sa mise en nomination.

Me Alexandra Bourgeois est élue au poste de responsable du comité pratique privée.

13.3. PAMBA

Me Lemay indique que des membres sont en difficultés actuellement puisqu’on a noté une importante hausse d’avocats qui ont recours au PAMBA. Deux nouvelles ressources ont été embauchées, car en l’espace d’une année, les demandes ont passé de 1000 à 1200. Me Lemay croit que nous atteignons les 1500 demandes. Les membres consultent essentiellement pour des problèmes de santé mentale et de dépression et en plus faible proportion, pour des problématiques de toxicomanie. Plusieurs avocats ont perdu leur emploi. Il faut se rappeler que le programme est là pour aider les avocats.

13.4. Palais de justice de Rouyn-Noranda

Me Lemay informe l'auditoire que l'annonce de l'agrandissement du palais de justice de Rouyn-Noranda a été faite la semaine dernière. Ce sont des millions de dollars qui seront investis. Le comité sur la mise aux normes du palais est encore en force. Il y aura des rencontres éventuellement avec la Société québécoise des infrastructures. Il n'est pas encore déterminé si le palais sera agrandi ou littéralement refait. Il s'agit d'une excellente nouvelle et Me Lemay précise qu'il espère voir de ses propres yeux le nouveau palais.

Me Bernard Barrette ajoute que des rencontres ont été tenues cette semaine. Il en ressort que le projet a subi une accélération. D'ailleurs, la covid nous a aidé à faire avancer notre projet. La première démarche a été faite par nous en 2015. Il s'agit d'un projet de l'ordre de quatre-vingt-cinq (85) millions. On nous a indiqué que la prochaine étape aurait lieu en 2022. Il s'agit d'une excellente nouvelle.

13.5. Désignation membre comité Mérite et prix Reconnaissance

Me Éthier mentionne que nous devons nommer les membres du comité Mérite et prix Reconnaissance pour la prochaine année. Tel que précisé au point 8, un seul comité procédera à l'analyse des candidatures reçues pour les deux distinctions. Le bâtonnier ainsi que le représentant du jeune Barreau étant d'office sur le comité, nous devons nommer 3 membres de la communauté juridique issus de villes distinctes et idéalement de pratiques différentes. Me Éthier demande si des gens sont intéressés à s'impliquer sur ce comité qui ne demande pas une grande implication et qui est très intéressant.

Me Joannie Jacob propose la candidature de Me Roxanne Bacon pour le jeune Barreau et la ville de Val-d'Or. Me Roxanne Bacon accepte sa mise en nomination.

Me Sandra Éthier propose la candidature de Me Claude Bédard pour le Barreau régulier et la ville de Rouyn-Noranda. Me Bédard accepte avec joie sa mise en nomination.

Me Sandra Éthier propose la candidature de Me Zoé Lévesque pour le jeune Barreau et la ville de Rouyn-Noranda. Me Lévesque accepte sa mise en nomination.

14. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, Me Bernard Barette propose la levée de l'assemblée. La levée de l'assemblée est secondée par Me Olivier Lacoursière. Il est 17 :34.

Me Sandra Éthier
Bâtonnière

Me Véronic Picard
Secrétaire

Tel que lu et adopté à l'assemblée du 22 avril 2022.

Original signé